



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite aux déclarations du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30) et du 10 mars 2011 (S/PRST/2011/6), aux résolutions 1863 (2009), 1872 (2009) et 1910 (2010) du Conseil de sécurité ainsi qu'au paragraphe 20 de la résolution 1964 (2010), par lequel le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois de tous les aspects de la résolution en question. Il recense les principaux faits nouveaux survenus en Somalie depuis mon rapport du 28 avril 2011 (S/2011/277) et jusqu'au 15 août 2011 et propose une évaluation du paysage politique, des conditions de sécurité, de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire ainsi qu'une analyse des progrès de la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la Somalie. Il couvre également les activités opérationnelles de l'ONU et de la communauté internationale.

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

2. Au cours de la période considérée, la situation politique et les conditions de sécurité se sont améliorées. Avec la signature de l'Accord de Kampala, les institutions fédérales de transition sont sorties de l'impasse politique dans laquelle elles se trouvaient grâce à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), les troupes du Gouvernement fédéral de transition ont enregistré d'importants succès militaires, parvenant à déloger les insurgés d'Al-Chabab de Mogadiscio et à prendre finalement le contrôle de la capitale. La famine qui sévit dans cinq régions du sud de la Somalie et la crise alimentaire qui frappe le reste du pays en raison d'une sécheresse prolongée, de la hausse du prix des produits alimentaires et de la poursuite du conflit ont suscité d'énormes inquiétudes ces derniers mois.

A. Faits nouveaux d'ordre politique

3. Le principal fait nouveau de ces quatre derniers mois a été le retour à l'unité des institutions fédérales de transition. Les dissensions entre le Président, Cheikh Charif Cheikh Ahmed, et le Président du Parlement fédéral de transition, Charif Hassan Cheikh Adan, avaient menacé de bloquer tout progrès politique sur la voie



d'une sortie de la période de transition. Le Président du Parlement était favorable à ce que les élections aux fonctions de président du pays et de président et de vice-président du Parlement se tiennent avant la fin de la période de transition, le 20 août 2011, alors que le Président du pays, invoquant des problèmes de sécurité et la nécessité de mener à bien les tâches essentielles à la transition, avait déclaré que les élections devraient être repoussées d'un an.

4. Depuis la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 11 mai (S/PRST/2011/10), le Président du pays et le Président du Parlement se sont rencontrés à plusieurs reprises à Mogadiscio sans toutefois parvenir à se mettre d'accord. Le 25 mai, à l'occasion de la mission qu'il a effectuée dans la région, le Conseil a de nouveau demandé aux dirigeants des institutions fédérales de transition de convenir d'une date pour la tenue des élections, ce qu'ils ont accepté de faire. Il a également rencontré des représentants du « Puntland », du « Somaliland » et du « Galmudug », les dirigeants du Kenya, l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations de la société civile pour trouver un moyen de sortir de l'impasse sur l'achèvement de la période de transition.

5. Le Groupe de contact international sur la Somalie, qui s'est réuni à Kampala les 2 et 3 juin, a exhorté les dirigeants à trouver un accord et à mener rapidement à bien les tâches essentielles à la transition, au premier rang desquelles l'élaboration d'une constitution, grâce à une consultation crédible et sans exclusive. À l'issue de la réunion, mon Représentant spécial pour la Somalie, M. Augustine Mahiga, et le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, conjuguant leurs efforts, ont pu amener le Président du pays et le Président du Parlement à se rencontrer pour près d'une semaine d'intenses négociations. Celles-ci ont abouti à la signature de l'Accord de Kampala, le 9 juin, par lequel les deux parties ont accepté de reporter les élections de 12 mois à compter d'août 2011.

6. L'Accord prévoyait que le Premier Ministre, Mohamed Abdullahi Mohamed, démissionnerait dans un délai de 30 jours, qu'un nouveau premier ministre et un nouveau cabinet seraient nommés et investis par le Parlement, et que le Gouvernement fédéral de transition et le Parlement fédéral de transition s'engageraient à collaborer avec la communauté internationale afin de définir une feuille de route pour l'accomplissement des tâches prioritaires, assortie d'objectifs, d'échéances et de dispositifs de contrôle. Il prévoyait aussi que les chefs d'État ou de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Communauté d'Afrique de l'Est contrôleraient le respect de la feuille de route, avec la participation de l'ONU et de l'Union africaine.

7. En Somalie, la population a tout d'abord réagi avec colère au fait que le Président du pays et le Président du Parlement aient décidé de faire démissionner le Premier Ministre, Mohamed Abdullahi Mohamed, et des manifestations ont eu lieu dans le pays et ailleurs. Le Premier Ministre, qui était considéré comme ayant réalisé des avancées sur plusieurs fronts, a démissionné le 19 juin. Le 28 juin, le Parlement a investi à une écrasante majorité l'ancien Ministre de la planification, Abdiweli Mohamed Ali, comme nouveau Premier Ministre. Le 11 juillet, 393 membres du Parlement fédéral de transition ont voté en faveur de l'Accord de Kampala, 36 ont voté contre et 7 se sont abstenus. Le 20 juillet, le nouveau Premier Ministre a nommé un nouveau cabinet de 18 ministres à l'issue de larges consultations avec la population et les acteurs politiques. Le cabinet, approuvé par le Parlement le 23 juillet, a débuté ses travaux le 28 juillet.

8. L'Accord a été accueilli favorablement par les pays de la région et la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, dont le Président lui a consacré une déclaration le 24 juin (S/PRST/2011/13). À sa dix-septième session ordinaire, tenue les 30 juin et 1^{er} juillet, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine s'est félicitée de l'Accord et a appelé de ses vœux la formation rapide d'un nouveau gouvernement et son investiture par le Parlement. Elle a souligné que la mise en œuvre rapide de l'Accord contribuerait à consolider les succès militaires du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM. À sa dix-huitième session extraordinaire, le 4 juillet, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD a souhaité l'exécution intégrale de l'Accord dans le cadre d'un programme plus vaste de réconciliation et de rapprochement.

9. Le 6 août, après des mois d'intenses opérations militaires des forces du Gouvernement fédéral de transition soutenues par les troupes de l'AMISOM, Al-Chabab s'est retiré des positions qu'il occupait à Mogadiscio depuis près de deux ans, ce qui permet au Gouvernement fédéral de transition d'étendre son contrôle à l'ensemble de la capitale et d'accroître sa légitimité en fournissant des services aux habitants.

10. La fin de la période de transition approchant, les entités qui revendiquent le statut d'administration régionale, parfois pour les mêmes régions, ont proliféré en Somalie. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a encouragé ces nouvelles administrations agir dans l'unité et à coopérer avec les institutions fédérales de transition. Certains États Membres ont adopté une démarche double, améliorant leurs relations de travail avec les administrations régionales tout en continuant à collaborer avec Mogadiscio. Le Gouvernement fédéral de transition s'est inquiété du risque que cela provoque une fragmentation de l'appui de la communauté internationale et une prolifération d'entités régionales. À cet égard, le groupe Ras Kamboni, une ancienne faction de Hizbul Islam dirigée par Ahmed Madobe, a demandé l'appui de l'UNPOS pour se réconcilier avec le Gouvernement fédéral de transition. Le Président, Cheikh Charif Cheikh Ahmed, s'est félicité de cette initiative et a demandé l'aide de l'UNPOS pour l'élaboration d'un plan directeur régional sur la manière de traiter avec les nouvelles entités sous-régionales.

11. Afin de résoudre les oppositions internes entre les différentes factions du groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a, une réunion a été organisée à Addis-Abeba, le 14 mai, sous les auspices de l'IGAD. L'objectif de ce groupe est d'établir une direction nationale reconnue qui puisse collaborer de façon constructive avec le Gouvernement fédéral de transition en vue de l'application intégrale de l'accord d'Addis-Abeba du 15 mars 2010. On attendait beaucoup de la conférence organisée par le groupe fin juin, mais celle-ci n'a pas permis de résoudre la question de la direction nationale et certains participants ont estimé qu'elle n'était pas représentative.

12. Le 3 juillet, dans un effort de démocratisation du système politique, le Parlement du « Puntland » et son président ont respectivement nommé quatre et cinq membres de la commission électorale. La constitution du « Puntland » prévoit le passage d'une administration clanique à un système politique par la nomination d'une commission électorale indépendante chargée d'élaborer une loi électorale et

d'organiser un référendum sur la constitution, la création de partis politiques et la tenue d'élections municipales.

13. Après des mois de négociations menées à l'initiative du Président du « Somaliland », une conférence de réconciliation consacrée à la région de Sool s'est tenue du 23 au 26 juin entre les alliances des régions de Sool, Sanaag et Cayn et le sous-clan Dhulbahante. La conférence a abouti à un accord portant sur la libération de prisonniers, l'appropriation illégale de terres et le creusement de puits. Parallèlement, une enquête réalisée par un comité officiel a indiqué que l'opinion était favorable à une augmentation du nombre de partis politiques autorisés à s'enregistrer.

14. Un rapport du Groupe somalien chargé de la gestion des finances publiques portant sur les exercices comptables 2009 et 2010 a fait état d'irrégularités dans la gestion des fonds publics, de dissimulations de recettes et de détournement de fonds publics et privés par les entités du Gouvernement somalien. La Banque mondiale effectue actuellement des recherches plus poussées avec ses partenaires pour déterminer dans quelle mesure ces allégations peuvent être corroborées de façon indépendante.

B. Situation sur le plan de la sécurité

15. À Mogadiscio, les forces du Gouvernement fédéral de transition ont enregistré des succès face à Al-Chabab au mois de mai, avec l'appui de l'AMISOM, et début juin elles disposaient d'une forte emprise sur 8 des 16 districts de la ville. Au 15 août, cette influence s'était étendue à 90 % de la capitale.

16. Al-Chabab a été affaibli par les défaites subies à Mogadiscio et les rumeurs qui ont circulé selon lesquelles certains de ses dirigeants auraient trempé dans l'assassinat de Fazul Abdullah Mohamed, officier supérieur et représentant d'Al-Qaida, le 8 juin. De même, le fait qu'il poursuive sa campagne de recrutement, qu'il continue à percevoir des impôts et qu'il ait levé les mesures d'interdiction frappant les organismes de secours laisse à penser que les combats sur plusieurs fronts ont entamé ses capacités.

17. Le retrait d'Al-Chabab de Mogadiscio a obligé les troupes de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition à assumer plus de fonctions qu'elles n'en avaient la capacité. Le Gouvernement fédéral de transition a décrété la loi martiale dans les zones nouvellement libérées et lancé un plan de sécurité pour Mogadiscio ordonnant aux forces de police somaliennes d'occuper ces zones.

18. Durant la période considérée, des groupes plus ou moins alliés au Gouvernement fédéral de transition ont combattu Al-Chabab dans le sud de la Somalie, plus particulièrement à Gedo et Djouba, où Al-Chabab a maintenu une présence importante et doit probablement être tenu responsable des attentats commis début juin et fin juillet à Mandera (Kenya) à l'aide d'engins explosifs artisanaux. L'avancée des opposants à Al-Chabab a été entravée par des disputes claniques et politiques et aucun progrès n'a été enregistré à Bay et Bakool. Le groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a et d'autres milices opposées à Al-Chabab l'ont combattu avec quelque succès à Galguduud et Hiraan.

19. À la mi-mai, Cheikh Atom et sa milice, qui sont favorables à Al-Chabab, ont attaqué les forces du « Puntland » près de Galgala, dans la province de Bari, et la

région est restée peu sûre malgré des négociations qui seraient en cours. L'appareil de sécurité général du « Puntland » n'a cessé d'être mis à mal par les multiples meurtres et attaques auxquels ont donné lieu des questions de clan, de religion et d'idéologie. Las Anod a été le théâtre de tueries et d'attaques violentes provoquées par les désaccords territoriaux qui opposent le « Somaliland », le « Puntland » et les alliances des régions de Sool, Sanaag et Cayn. Les forces du « Somaliland » et les milices des régions de Sool, Sanag et Cayn se sont affrontées en mai et des heurts ont eu lieu entre le « Puntland » et le « Somaliland » en août. Les projets de forages pétroliers au nord de Las Anod par un partenaire commercial du « Puntland » ont avivé les tensions.

C. Piraterie

20. Depuis mon dernier rapport du 28 avril (S/2011/277), le nombre d'otages et de navires retenus a diminué : d'après l'Organisation maritime internationale (OMI), on est passé de 550 à 448 otages et de 26 à 21 navires. La piraterie au large des côtes somaliennes est devenue une entreprise criminelle solidement implantée, les pirates étendant leur rayon d'action géographique, menant des attaques de plus grande envergure et plus violentes et exigeant des rançons plus élevées. Dans mon rapport d'octobre, je compte faire un point complet de la situation en matière de piraterie et de vols à main armée au large des côtes somaliennes, conformément au paragraphe 22 de la résolution 1950 (2010) du Conseil de sécurité.

D. Situation humanitaire

21. La situation humanitaire se détériore rapidement à mesure que la famine se répand dans le centre-sud de la Somalie. Le 20 juillet, l'ONU a décrété l'état de famine dans le sud de Bakool et de Shabelle Hoose et averti qu'il fallait intervenir d'urgence pour empêcher la famine de continuer à gagner du terrain. Le 3 août, l'état de famine a aussi été déclaré dans certaines parties de Shabelle Dhexe, dans le corridor d'Afgooye et dans les quartiers de Mogadiscio où résident des personnes déplacées. Le taux de malnutrition dans ces zones, le plus élevé du monde, atteint 50 % par endroits. Près de la moitié de la population somalienne, soit 3,7 millions de personnes, vit en situation de crise; sur ce nombre, environ 2,8 millions vivent dans le sud, qui fait partie des régions du pays les plus durement touchées.

22. On compte actuellement 640 000 enfants malnutris dans le sud de la Somalie, ce qui représente 82 % de l'ensemble des enfants souffrant de malnutrition aiguë dans le pays. Dans certaines régions du sud, c'est un enfant sur trois qui est touché. Il est probable que la situation continue à se dégrader du fait d'une combinaison de facteurs : le taux de mortalité chez les moins de 5 ans, une hausse du prix des céréales au niveau local qui semble devoir se poursuivre et une récolte médiocre durant la saison des pluies.

23. La sécheresse a provoqué d'importants déplacements de population dans le pays et un exode de réfugiés vers le Kenya et l'Éthiopie. À ce jour, on estime à 1,5 million le nombre total de personnes déplacées en Somalie. Environ 100 000 personnes fuyant la sécheresse et la faim se sont ajoutées ces deux derniers mois aux 370 000 personnes ayant déjà trouvé refuge dans la capitale. Environ 410 000

déplacés se sont établis le long des 15 kilomètres du corridor d'Afgooye à l'extérieur de Mogadiscio.

24. On estime que, depuis le 1^{er} août, 1 500 réfugiés ont franchi quotidiennement la frontière vers le Kenya. En Éthiopie, le nombre moyen de réfugiés arrivant chaque jour s'élève à 270 personnes. Le Kenya a enregistré 64 440 réfugiés somaliens entre le 1^{er} mai et le 8 août. Depuis le 16 avril, 60 446 réfugiés somaliens ont été enregistrés en Éthiopie.

25. Seule une intervention multisectorielle de grande ampleur permettra d'empêcher le nombre de morts d'augmenter et de prévenir l'effondrement des moyens d'existence et de la société. Les interventions sanitaires ont autant d'importance que les programmes d'aide alimentaire et d'alimentation thérapeutique, notamment parce que le risque d'épidémie lié au manque d'accès à l'eau potable va probablement s'accroître avec l'arrivée des pluies en octobre. Début août, l'OMS a annoncé que 18 des 30 échantillons prélevés chez les personnes déplacées se trouvant à Mogadiscio avaient révélé la présence de choléra. Plusieurs cas de diarrhée aqueuse aiguë ont été signalés à Kismaayo, principalement chez les personnes déplacées, avec au moins 40 cas déclarés et 4 morts.

26. Les 6 et 21 juillet, Al-Chabab a annoncé qu'il autorisait les interventions humanitaires dans les régions placées sous son contrôle, tout en les soumettant à certaines conditions. Le groupe s'est rétracté par la suite et les agences de secours n'ont toujours pas accès aux populations somaliennes dans le besoin, qui sont estimées à 2,2 millions. La communauté humanitaire poursuit ses pourparlers avec les autorités locales et les chefs de clan afin d'obtenir l'accès aux plus vulnérables et de répondre à leurs besoins.

27. La déforestation et la dégradation des sols dans le sud de la Somalie ont accru l'exposition et la vulnérabilité aux risques naturels et aux effets du changement climatique, comme la sécheresse et les inondations. Une grande partie de la déforestation peut être attribuée au commerce du charbon et au fait que les terres où les forêts d'acacia ont été coupées pour produire du charbon, par exemple entre les fleuves Djouba et Shabelle, deviennent souvent impropres au pâturage, les conflits se multiplient pour l'accès à l'eau et aux terres et le déplacement des populations locales s'ensuit.

E. Droits de l'homme et protection des civils

28. La protection des civils reste un grave sujet de préoccupation. Bien qu'on n'ait pas d'information précise à ce sujet, il semble que le nombre de victimes civiles soit élevé. L'utilisation d'explosifs dans des zones urbaines peuplées et les attentats-suicides d'Al-Chabab ont fait un grand nombre de victimes civiles.

29. Des acteurs non étatiques armés continuent à commettre de graves violations des droits de l'homme, dont des exécutions sommaires de civils associés aux parties au conflit. Il y a eu également pendant la période considérée des cas d'arrestation et de détention illicites, et des actes assimilables à la torture et autres pratiques inhumaines, cruelles et dégradantes, tels que bastonnades, amputations et lapidations.

30. Le 3 mai 2011, le Gouvernement fédéral de transition a présenté pour examen au Conseil des droits de l'homme son premier examen périodique universel. C'est

en 1984 que la Somalie avait présenté la dernière fois un rapport à un organe international de surveillance des traités. Le soutien international à cette participation s'est manifesté par le grand nombre d'exposés présentés par des États Membres. En juin, le parlement du « Somaliland » a officiellement approuvé les sept membres de la Commission des droits de l'homme, et une Stratégie quinquennale pour la justice a été lancée. Le « Puntland » s'apprête à nommer le défenseur des droits de l'homme prévu dans la Constitution. Les organisations des Nations Unies participent de près à ces activités et leur apportent leur soutien.

31. En juillet, l'expert indépendant du Conseil des droits de l'homme chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie a accompli sa septième mission au Kenya et en Somalie, se rendant pour la première fois à Mogadiscio. Il a constaté à cette occasion que la flambée du prix des denrées et la poursuite du conflit et de l'insécurité avaient entraîné un énorme déplacement de population.

32. Le conflit qui se poursuit a accru les risques de violence sexuelle encourus par les femmes et les enfants. Il a été fait état de filles recrutées par Al-Chabab pour mariage sous la contrainte avec des combattants, et de viols commis par des milices de Somalie du centre-sud alliées au Gouvernement. L'ONU n'a pas pu se faire confirmer les nombreux cas de violences sexuelles qu'auraient subies pendant leur fuite des réfugiés nouvellement arrivés à Dadaab (Kenya), mais il est admis qu'il existe des zones à haut risque aux alentours des camps et sur la route du Kenya, où les femmes et les enfants peuvent être plus exposés aux violences sexuelles commises par des « bandits » ou des « hommes portant des armes à feu ».

F. Protection de l'enfance

33. En mai, juin et juillet, ont été signalées conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité 659 graves violations visant des enfants, essentiellement des recrutements d'enfants, des meurtres et des mutilations d'enfants à Mogadiscio. Les recrutements d'enfants utilisés ensuite pour les hostilités restent parmi les violations les plus graves dans les régions touchées par un conflit. On a réuni pendant la période considérée des éléments de preuve concernant plus de 180 cas d'enfants recrutés par Al-Chabab à Shabelle Hoose et de recrutements systématiques à Bay et Bakool. On voit de plus en plus d'écoles ciblées pour le recrutement d'enfants.

34. Il y a eu des cas où des enfants recrutés par Al-Chabab se sont échappés et sont venus chercher aide et protection auprès du Gouvernement fédéral de transition. Ce dernier en a récemment transféré un certain nombre (non confirmé) dans un ancien camp d'entraînement militaire à Mogadiscio. Les organismes de protection de l'enfance acceptent d'aider ces enfants au titre d'un dispositif sous direction civile.

35. Bien que le Gouvernement fédéral de transition se soit engagé à empêcher le recrutement d'enfants dans les rangs de ses forces armées et des milices alliées, les difficultés persistent, surtout du fait qu'il n'y a pas de vérification stricte de l'âge.

36. Au « Somaliland » et au « Puntland », ce sont des ONG qui continuent à assurer l'essentiel des services de protection de l'enfance, les administrations ne faisant guère que définir et coordonner des politiques et des normes.

G. Les femmes, la paix et la sécurité

37. Une mission conjointe du Département des affaires politiques et d'ONU-Femmes s'est rendue à l'UNPOS du 29 mai au 3 juin, afin de soutenir l'inclusion des femmes dans les processus de médiation et de réconciliation pilotés par le Bureau. Trois grands obstacles sont apparus : l'absence des femmes dans les activités officielles de consolidation de la paix; la nécessité d'un agenda commun des femmes pour la paix en Somalie; l'engagement des institutions fédérales de transition à ménager une représentation équitable des femmes dans les processus officiels de médiation et la politique officielle.

38. Après avoir rencontré la mission conjointe, plus de 20 associations somaliennes de base ont adressé une déclaration au Groupe de contact international sur la Somalie lors de sa réunion de juin. Elles y offraient des recommandations afin de sortir de l'impasse politique et parlaient de leur participation future aux réunions consultatives. Une autre initiative conjointe a été l'organisation à Nairobi, du 13 au 15 juillet, d'un atelier de formation, qui avait pour objet de développer les capacités des Somaliennes au service de la paix et de la médiation, et a réuni 32 femmes et 1 homme représentant 11 des grands réseaux de l'ensemble du pays.

39. Une lettre d'accord a été signée avec le Ministère de l'avancement des femmes et des affaires familiales au « Puntland », concernant la mise au point d'un décret abolissant la pratique des mutilations génitales féminines.

III. Activités de l'Organisation des Nations Unies

A. La présence des Nations Unies et l'action coordonnée en Somalie

40. L'établissement d'une « présence allégée » à Mogadiscio continue à avancer, l'UNPOS, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) s'étant désormais joints au Service de la lutte antimines (SLAM), au Programme alimentaire mondial (PAM), au Bureau d'appui de l'ONU pour la mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et au Département de la sûreté et de la sécurité pour y maintenir une présence permanente de personnel international, avec un effectif moyen de 30 personnes. L'effectif maximum autorisé de fonctionnaires recrutés sur le plan international reste fixé à 52. Le bâtiment permanent à usage de logements et de bureaux que construit l'UNSOA devrait être prêt en décembre 2011 à accueillir quelque 30 fonctionnaires supplémentaires de l'UNPOS et de l'UNSOA.

41. Entre-temps, le complexe des Nations Unies, géré par le PNUD et le complexe de l'UNICEF à Mogadiscio, ainsi que le bâtiment du PAM sur le port continuent de servir de logements et de bureaux pour le personnel de l'ONU recruté sur le plan national. L'effectif moyen d'agents nationaux menant des activités de programme critiques à Mogadiscio est d'une quarantaine de personnes.

42. Les opérations des Nations Unies pour lesquelles des fonctionnaires recrutés sur le plan international sont amenés à se déplacer hors de l'aéroport continuent à présenter un risque élevé, et restent tributaires de l'AMISOM. Au cours de la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU a facilité

78 de ces missions vers un ou plusieurs des 42 lieux de divers quartiers de Mogadiscio pour lesquels les services de sécurité ont donné leur autorisation.

43. Pendant la période considérée, l'UNPOS a achevé le déploiement de 30% de ses effectifs (personnel international et national) à Mogadiscio, Hargeysa au « Somaliland » et Garoowe au « Puntland ». Le Coordonnateur régional, un spécialiste des affaires politiques, un spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et un fonctionnaire d'administration ont rejoint à Mogadiscio l'administrateur recruté sur le plan national. Avec la situation nouvelle qui règne dans la capitale, l'UNPOS prépare activement une présence plus étoffée des Nations Unies en Somalie, plutôt que la « présence allégée » qui avait été envisagée.

44. Le Groupe de haut niveau chargé des politiques relatives à la Somalie, à Nairobi, réunit toujours la haute direction de l'UNPOS, de l'UNSOA et de l'Équipe de coordination des Nations Unies. L'UNPOS et l'Équipe ont procédé conjointement à des levées de fonds, et collaborent pour mettre en place des interventions complémentaires face à la famine et à la crise humanitaire. Le Groupe s'est employé à accomplir trois des sept tâches difficiles recensées dans le cadre stratégique intégré, dont l'élaboration d'une feuille de route pour la transition, la mise au point d'une stratégie de relèvement et de stabilisation de Mogadiscio, et la définition de paramètres pour les « administrations émergentes » qui se multiplient.

45. En juillet, le Groupe de haut niveau a convenu de proroger le cadre stratégique intégré jusqu'en décembre 2012. L'UNPOS a recherché également l'intégration thématique avec certains organismes des Nations Unies, d'où le Groupe conjoint pour la constitution avec le PNUD, la fusion du Groupe de la sécurité avec l'UNSOA, et la coïmplantation des Groupes de l'information et de l'appui stratégique à la communication et à l'information de l'UNPOS et de l'UNSOA.

B. Renforcement du processus politique

46. En juin et juillet, l'UNPOS a apporté son concours aux travaux d'un comité préparatoire de la réunion consultative sur la fin de la transition, comprenant le Gouvernement fédéral de transition, le Parlement fédéral de transition, le « Puntland » et le « Galmudug ». Mon Représentant spécial a également aidé à rédiger une feuille de route avec des apports des institutions fédérales de transition et des administrations régionales. La réunion consultative, dont on attend qu'elle approuve la feuille de route et fasse appel à la participation des autorités nationales et régionales, ainsi qu'à des parties prenantes très diverses de la société civile somalienne, doit avoir lieu à Mogadiscio du 4 au 6 septembre.

47. La feuille de route recense les tâches prioritaires de la transition que les institutions fédérales de transition devraient avoir menées à bien pendant la période de prorogation d'un an. Il s'agit notamment de la mise en place d'un dispositif d'application constitué d'un comité international conjoint de coordination et d'une initiative politique régionale faisant appel aux chefs d'État ou de gouvernement de l'IGAD et de la Communauté d'Afrique de l'Est.

48. Mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu dans la région les 20 et 21 juillet, et y a rencontré l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNPOS et l'AMISOM, les diplomates en poste à Nairobi et à Mogadiscio, et les

dirigeants des institutions fédérales de transition, pour s'entretenir de la situation politique, de la sécurité et de la crise humanitaire.

49. Conformément à la stratégie régionale conjointe signée le 23 février 2011, mon Représentant spécial collabore étroitement avec l'IGAD et l'AMISOM et copréside la réunion mensuelle des équipes dirigeantes pour la Somalie. Les relations de travail permanentes entre l'UNPOS, l'IGAD et l'AMISOM, ainsi qu'avec la Communauté d'Afrique de l'Est, seront un élément de la structure d'appui à l'initiative politique régionale proposée par le Président Museveni, avec l'approbation de l'IGAD, pour contrôler l'application de l'Accord de Kampala.

50. Mon Représentant spécial, avec Finn Church Aid et le Conseil africain des chefs religieux, a organisé à Entebbe (Ouganda) du 24 au 26 juin la troisième réunion des chefs religieux et des membres de conseils des anciens de Somalie. La réunion a proposé de créer une structure permanente (Guurti) des membres de conseils des anciens et des chefs de clan de Somalie du centre-sud, dont 25 % de femmes, qui serait chargée d'épauler l'action de communication et de réconciliation des institutions fédérales de transition.

51. Au titre de la Stratégie d'assistance des Nations Unies à la Somalie, l'ONUDC et le PNUD mettent au point un programme pluriannuel conjoint pour la responsabilisation, la transparence et l'intégrité, qui aidera les institutions somaliennes à appliquer les instruments et les normes internationaux et à mieux se responsabiliser.

52. La Commission fédérale indépendante chargée de la constitution entreprend sur le projet de constitution des consultations pour lesquelles elle a fait appel aux institutions fédérales de transition, au « Puntland » et au « Galmudug », à la société civile et aux collectivités locales. Des équipes des Nations Unies ont esquissé le déroulement possible de l'élaboration de la constitution dans l'année à venir, et une stratégie de consultation du public a été formulée.

C. Sanctions ciblées

53. Le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée s'est réuni les 23 mai, 15, 22 et 27 juillet, et le 9 août. Lors de la réunion du 23 mai, le Comité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, comme l'avait proposé le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé dans ses conclusions concernant la Somalie (S/AC.51/2011/2).

54. À la réunion du 15 juillet, le Coordonnateur du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée a présenté au Comité le rapport final du Groupe (S/2011/433). Il a souligné que le Groupe recommandait au Gouvernement fédéral de transition de faire interdire officiellement aux grands navires marchands de commercer avec les ports contrôlés par Al-Chabab. Le Groupe recommandait également de faire considérer comme sujet aux sanctions ciblées tout membre des institutions fédérales de transition dont les actes menaceraient le processus politique ou gêneraient de tout autre manière le Gouvernement fédéral de transition dans l'exécution de son mandat.

55. Le 28 juillet, le Comité a ajouté deux noms à la liste de personnes et d'entités faisant l'objet de l'interdiction de voyager, du gel des avoirs et de l'embargo ciblé sur les armes imposés aux paragraphes 1, 3 et 7 de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité. Le 29 juillet, le Conseil a adopté sa résolution 2002 (2011) par laquelle il prorogait et élargissait le mandat du Groupe de contrôle. Le Conseil a ajouté comme critères de désignation pour les mesures ciblées le recrutement et l'utilisation d'enfants, ainsi que les violations commises contre des civils, dont les femmes et les enfants. Il a également stipulé que les personnes ou entités qui se livrent au commerce non local passant par des ports contrôlés par Al-Chabab qui constitue un appui financier à une entité désignée peuvent être désignées par le Comité et s'exposer aux mesures ciblées.

D. Progrès accomplis sur la voie du déploiement complet et du renforcement de l'AMISOM

56. Les effectifs de l'AMISOM sont restés d'environ 9 300 hommes depuis le déploiement des troupes burundaises (1 000 hommes) en mars. L'Union africaine a reçu du Burundi, de Djibouti, de l'Ouganda et de la Sierra Leone des offres fermes de troupes supplémentaires, le but étant que l'AMISOM atteigne son effectif autorisé de 12 000 hommes, conformément à la résolution 1964 (2010) du Conseil de sécurité.

57. L'UNSOA continue à assurer un appui logistique à l'AMISOM sous forme de fournitures et de matériels essentiels, de services de génie et de construction, de matériel, de fournitures et de services médicaux, d'aviation et de transports, de moyens stratégiques de télécommunications, d'appui à l'information et de formation. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué d'aider la Commission de l'Union africaine à finaliser la constitution de la force et a participé à trois inspections et visites préalables au déploiement.

58. Le manque de ressources pèse toujours sur l'efficacité de l'AMISOM. Cette dernière se ressent du manque d'éléments indispensables du soutien par la chaîne logistique nationale, autres que ceux qui entrent dans l'ensemble de soutien logistique fourni. Elle manque des fournitures et des services les plus élémentaires, tels que services de restauration, technologies de l'information et des communications, fournitures de nettoyage et d'hygiène, et services de détente et de loisirs, qui seraient tous inclus dans l'appui fourni ou remboursé à un pays fournisseur de contingent pour une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Les remboursements dus aux pays fournissant des contingents à raison du matériel appartenant aux contingents ont cinq mois de retard faute de ressources dans le fonds d'affectation spéciale.

59. L'Union africaine a organisé un atelier technique les 17 et 18 août à Addis-Abeba, afin de déterminer des moyens d'améliorer l'appui à l'AMISOM à la mesure des difficultés en Somalie. Les participants ont recommandé : a) d'accélérer le déploiement des troupes supplémentaires, afin que l'AMISOM atteigne rapidement l'effectif autorisé de 12 000 hommes; b) d'étoffer l'ensemble de soutien logistique fourni par l'ONU; c) de déployer les unités de police constituées de l'AMISOM pour renforcer le maintien de l'ordre public dans la capitale; d) de créer au sein de l'AMISOM et sous son commandement une force de gardes de l'effectif voulu, afin de faciliter le déploiement du personnel civil et d'assurer la protection du personnel

de l'Union africaine et des Nations Unies à Mogadiscio; et e) d'élaborer un schéma opérationnel révisé.

60. Une évaluation conjointe réalisée par l'AMISOM, l'UNPOS, l'UNSOA et le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU avait précédemment abouti à des conclusions analogues concernant la nécessité d'une capacité spécifique de l'AMISOM servant à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et des partenaires internationaux se rendant sur place. Les opérations des Nations Unies se trouvent interrompues lorsque tous les moyens de l'AMISOM sont requis pour l'accomplissement des tâches principales pour lesquelles elle est mandatée et de ses priorités opérationnelles.

61. Les salons de conférence permanents de l'AMISOM et les locaux de contrôle des mouvements adjacents à l'aéroport de Mogadiscio ont été achevés. À Mogadiscio, 150 autres projets du génie sont en cours pour appuyer l'AMISOM, dont la plupart devraient être achevés avant la fin de 2011. Des locaux temporaires à usage de bureaux et de logements conformes aux Normes minimales de sécurité opérationnelle ont été mis à la disposition du personnel civil de l'AMISOM, ainsi que de l'UNPOS, de l'UNSOA et d'autres organismes des Nations Unies, de manière à ce qu'ils puissent déployer à Mogadiscio le personnel essentiel. La construction de la route côtière reliant l'aéroport au port et de l'hôpital de niveau II avance; les installations de production et de distribution d'eau ont été améliorées dans les principaux camps de l'AMISOM.

62. L'UNSOA a intensifié à nouveau son soutien médical à l'AMISOM pendant les opérations militaires récentes, assurant notamment depuis Mogadiscio 69 vols d'évaluation sanitaire, de transfert et de rapatriement pour 501 membres du personnel de l'AMISOM entre le 16 avril et le 15 août 2011.

63. Comme je l'avais mentionné dans mon précédent rapport, l'AMISOM a commencé à appliquer certaines parties de sa nouvelle politique concernant le recours au tir indirect, élaborée avec l'appui de l'UNSOA, pour laquelle il faudra obtenir une aide supplémentaire des donateurs. En juillet, l'AMISOM a organisé à Kigali une réunion sur le renforcement du respect du droit international humanitaire.

64. Les équipes de neutralisation des explosifs et munitions de l'AMISOM ont continué leur travail, détruisant 972 pièces à Mogadiscio, ce qui porte à 6 761 le total des pièces détruites depuis 2009. L'aide du SLAM permet à l'AMISOM de faciliter l'accès sans risques aux acteurs civils, humanitaires et militaires, contribuant ainsi à la stabilisation et au relèvement.

65. L'UNSOA assure comme précédemment un soutien stratégique de communication et d'information à l'AMISOM. De nombreuses visites de médias internationaux et régionaux de haute visibilité ont ainsi été facilitées, ce qui a encouragé une couverture médiatique accrue. La radio Bar-kulan financée par les Nations Unies est un moyen essentiel de soutien à la paix et reste très écoutée, la Fédération somalienne de football lui a récemment décerné l'appellation de Radio de l'année. La radio s'efforce de diffuser au-delà de Mogadiscio, notamment dans les zones récemment prises le long de la frontière avec le Kenya.

66. La formation du personnel de l'AMISOM, visant à en développer les capacités, reste une priorité pour l'UNSOA, conformément à la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité. Plus de 1 900 membres du personnel ont déjà suivi une formation aux programmes servant au maintien de la paix.

E. Renforcement des institutions somaliennes de sécurité et mise en place d'une stratégie de sécurité nationale

Orientation et coordination

67. La huitième réunion du Comité mixte de sécurité a eu lieu à Entebbe (Ouganda) le 23 juin. L'UNPOS a présenté des plans d'action dans les domaines militaire et policier en vue de suivre les progrès réalisés dans les tâches importantes qu'il reste à accomplir. Le Comité a également examiné les constatations et les recommandations du rapport de la mission d'évaluation du secteur de la sécurité établi à la suite de la mission de cadrage de 2011, pilotée par la Somalie, et le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en Somalie de 2010. Le Comité a instamment demandé au Gouvernement fédéral de transition de réviser immédiatement le Plan national de sécurité et de stabilisation de 2009.

68. L'UNPOS a élaboré une stratégie de développement du secteur de la sécurité pour la période 2011-2013 visant à coordonner l'assistance internationale dans le cadre du Comité mixte de sécurité et de ses groupes de travail techniques, à fournir des avis consultatifs au Gouvernement fédéral de transition, à mettre en place les institutions somaliennes en partenariat avec l'AMISOM, l'IGAD et l'équipe de pays des Nations Unies, à encourager et accélérer les efforts de mobilisation des ressources, et à suivre et surveiller les résultats et les effets des interventions relatives au développement du secteur de la sécurité en Somalie.

Armée

69. La Force de sécurité nationale à Mogadiscio a un effectif de 10 298 soldats. Grâce aux fonds provenant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique, le système d'identification biométrique mis en place en janvier devrait s'appliquer à l'ensemble de la Force à Mogadiscio d'ici à octobre. L'Italie et les États-Unis d'Amérique ont fourni en février des fonds pour régler les arriérés de solde. Le chef d'état-major de l'armée a demandé aux forces alliées en Somalie centrale et méridionale d'apporter un appui pour les soldes et la logistique.

70. Le premier contingent de soldats instruit par la mission de formation de l'Union européenne en Ouganda a été réintégré dans la Force de sécurité nationale somalienne et opère sur les lignes de front à Mogadiscio. Le second contingent devrait être prêt d'ici à septembre. Le 28 juillet, l'Union européenne a prorogé d'un an le mandat de sa mission de formation. Les activités seront désormais axées sur le développement des structures de commandement et de conduite des opérations, les capacités spécialisées et les moyens d'autoformation de la Force de sécurité nationale en vue de transférer à des acteurs locaux les enseignements de la mission de l'Union européenne.

71. En avril et en mai, l'UNPOS a facilité l'évaluation des besoins de formation de la Force de sécurité nationale qui a été effectuée par un sous-comité du Groupe de travail technique militaire du Comité mixte de sécurité.

Police

72. Durant la période à l'examen, l'UNPOS, le PNUD et l'AMISOM ont collaboré pour verser à 3 077 policiers somaliens la solde qui leur était due de janvier à mai

2010, en utilisant les fonds provenant du Japon. Bien qu'un financement ait été assuré entre mars et septembre, il reste encore à régler les arriérés de solde de juin 2010 à février 2011. En faisant de nouveau appel aux fonds japonais, l'UNPOS a fourni 1 800 casques balistiques, 1 068 postes de radio VHF portatifs et d'autres matériels aux forces de police somaliennes, et a commencé à rénover huit postes de police à Mogadiscio.

73. L'UNPOS et ses partenaires poursuivent la formation de la police somalienne. Le contingent de police de l'AMISOM, en poste à Mogadiscio, a organisé à l'intention de la Force de police somalienne des cours d'initiation à la police de proximité et à la circulation routière qui dureront trois semaines, accueilleront 25 policiers et se tiendront au camp d'entraînement militaire d'Aljazeera à Mogadiscio.

74. Au « Puntland », le Fonds pour la consolidation de la paix finance un projet du PNUD par l'intermédiaire de son dispositif d'intervention immédiate afin d'aider à mettre en place des forces de police professionnelles et responsables et d'élaborer une base de données à leur intention. Durant la période à l'examen, un effectif supplémentaire de 300 policiers, dont 29 femmes, a achevé le stage de formation à l'évaluation des capacités qui s'est tenu pendant trois semaines à l'école de police d'Armo, portant les effectifs formés à 900 personnes, dont 80 femmes.

Lutte antimines

75. La police du Gouvernement fédéral de transition a continué de détecter et de neutraliser les restes explosifs de guerre et les stocks se trouvant à Mogadiscio. L'équipe cynophile formée par le Service de lutte antimines a poursuivi ses activités de recherche d'explosifs afin de sécuriser les points d'entrée à l'aéroport international Adde à Aden.

Questions judiciaires et pénitentiaires

76. À Mogadiscio, Garoowe et Hargeysa, 104 juges et procureurs suivent un programme de formation judiciaire de neuf mois financé par le PNUD et organisé par les facultés de droit locales.

77. Une évaluation effectuée par l'ONU à Nairobi et à Mogadiscio en avril a mis l'accent sur l'élaboration d'un plan initial d'appui aux prisons de Mogadiscio. Il en est ressorti que la prison centrale de cette ville devait être considérablement rénovée afin de répondre aux normes minimales.

78. Au « Somaliland », une conférence nationale tenue du 14 au 16 juin a approuvé une stratégie de cinq ans pour le développement du secteur judiciaire. Le PNUD a achevé la construction de tribunaux à Hargeysa et Boorama ainsi que le bureau du Procureur général à Burao et a fourni des documents et des matériels juridiques. Le personnel somalien chargé d'apporter une assistance juridique, appuyé par le PNUD, a traité environ 2 500 affaires en 2011. La prison de Hargeysa, inaugurée en mars, a été équipée par le PNUD et par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le personnel d'active a reçu une formation, des consignes permanentes et opérationnelles ont été élaborées et les prisonniers ont reçu des uniformes.

79. Au « Puntland », l'Office contre la drogue et le crime a commencé à rénover et à agrandir (de moitié) la prison de Boosaaso. L'Office a également reçu des fonds pour une nouvelle prison à Garoowe.

80. Le PNUD a appuyé le lancement de stages de formation supérieure pour le secteur judiciaire et la mise en place de hauts conseils judiciaires en Somalie. L'Office contre la drogue et le crime coopère avec le PNUD en ce qui concerne certains aspects des procès intentés contre les pirates, y compris la réforme judiciaire et le renforcement des capacités du bureau du Procureur.

Désarmement, démobilisation et réintégration

81. Le Gouvernement fédéral de transition se charge actuellement de loger et de nourrir une soixantaine d'ex-combattants cantonnés, avec un soutien logistique limité du Bureau d'appui de l'ONU pour la mission de l'Union africaine. Les 21 et 22 juin, l'UNPOS, l'AMISOM et l'IGAD ont accueilli un atelier international sur le partage des enseignements tirés au sujet du traitement des ex-combattants à Entebbe (Ouganda).

F. Activités de stabilisation et de reconstruction à Mogadiscio

82. Les activités visant à coordonner la planification des Nations Unies concernant le relèvement et la stabilisation de Mogadiscio se sont poursuivies malgré l'assassinat du Ministre de l'intérieur dans un attentat terroriste et d'autres changements survenus dans les principaux interlocuteurs. Un ordre de priorité portant sur la sécurité humaine, les services de base et l'emploi a été fixé en juin avec des fonctionnaires de divers services, notamment des ministres, des administrateurs de la région de Benadir et des commissaires de district. L'ONU s'efforce de redistribuer des fonds pour ces activités mais il reste nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement.

83. Durant la période à l'examen, l'ONU a collaboré directement avec l'administration de Benadir dans les districts de Hodan, Wardighleey et Boondheere qui ont été récemment pris par le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM, et les commissaires de district de Mogadiscio se sont engagés à fixer un nouvel ordre de priorité d'ici à la fin août. Des ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM ont permis d'assurer des services de nettoyage de quartiers, de rénovation de marchés et d'éclairage public des rues.

84. Une conférence à laquelle ont participé des comités de sûreté des districts a eu lieu à Mogadiscio le 12 juillet pour lancer le programme concernant les jeunes à risque qu'organisent conjointement le PNUD, l'UNICEF et l'Organisation internationale du Travail (OIT). La réunion faisait partie du projet de réduction de la violence armée qui vise à récupérer 500 jeunes des zones de combat et de conflit.

85. En juin, des équipes de police du Gouvernement fédéral chargées des munitions explosives ont été déployées à Hodan et Hawl Waddaag afin de détecter et de neutraliser les restes explosifs de guerre et les stocks entreposés afin de réduire les dangers, de faciliter le retour des populations déplacées dans des conditions de sécurité et de permettre la mise en route des projets de relèvement et de reconstruction.

G. Aide humanitaire et activités de relèvement et de développement

Activités humanitaires

86. Les organisations humanitaires élargissent leurs interventions face à la situation humanitaire critique dans les régions du sud où la crise est la plus aiguë. Des stratégies intégrées ont été élaborées pour répondre aux besoins les plus urgents de la population et empêcher que le nombre de personnes touchées ne s'accroisse. Des activités de soutien aux moyens de subsistance, telles que la distribution de semences et d'outils, sont actuellement entreprises afin de permettre aux cultivateurs de se préparer à l'arrivée des pluies de Deyr (d'octobre à décembre).

87. L'ONU ayant lancé une alerte à la famine, il a fallu réviser l'appel global en faveur de la Somalie, les fonds demandés étant maintenant passés de 561 millions à 1,06 milliard de dollars. À ce jour, 47 % de ce montant ont été financés, ce qui laisse environ 560 millions de dollars à trouver pour le reste de l'année. En raison de la gravité des besoins, le Fonds central pour les interventions d'urgence et la réserve d'urgence du Fonds humanitaire commun ont décaissé en juillet 28 millions et 4,7 millions de dollars respectivement afin de renforcer et d'élargir les activités humanitaires dans les régions de Somalie frappées par la sécheresse.

88. Durant la période à l'examen, 1,16 million de personnes ont reçu une aide alimentaire. La crise actuelle a forcé la communauté humanitaire à renforcer ses interventions : par exemple, le PAM a envoyé par avion environ 60 tonnes de vivres du 1^{er} au 15 août. Chaque jour, 92 800 repas chauds sont préparés, soit 85 000 repas de plus par jour. Les coupons alimentaires et les secours en espèces ont été multipliés de manière à aider plus de 47 000 habitants de Mogadiscio. L'ONU a aidé à vacciner près de 400 000 enfants durant les journées nationales de l'immunisation. Environ 7 700 personnes ont été traitées contre la diarrhée aqueuse aiguë et le choléra.

89. Dans les régions les plus touchées en Somalie centrale et méridionale, plus de 23 300 enfants gravement sous-alimentés ont été traités durant les deux derniers mois grâce à des aliments thérapeutiques tout prêts. En juillet, environ 107 000 enfants ont bénéficié d'un soutien alimentaire accru. Dans la même région, plus de 140 000 personnes ont reçu des colis d'aide d'urgence. Près de 500 000 Somaliens ont bénéficié des interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. La poursuite de l'appui pour des systèmes d'eau potable, notamment à Mogadiscio et dans le corridor d'Afgooye, permet à plus de 1,9 million de personnes de s'approvisionner. Treize hôpitaux dans l'ensemble du sud de la Somalie ont reçu des trousseaux médicaux d'urgence suffisantes pour pouvoir traiter 130 000 personnes pendant trois mois.

90. Les interventions des Nations Unies ont également porté secours à quelque 85 000 élèves dans l'ensemble du pays, tandis que plus de 24 500 cultivateurs et éleveurs ont bénéficié d'interventions agricoles et de moyens de subsistance afin de se préparer à l'arrivée des pluies de Deyr (d'octobre à décembre). Plus de 80 000 personnes déplacées ont reçu des articles non alimentaires dans les régions de Mogadiscio et d'Afgooye.

91. Les organismes des Nations Unies à Mogadiscio sont en pourparlers avec le Gouvernement fédéral de transition et les autorités municipales pour répondre aux

besoins des milliers de personnes déplacées récemment arrivées qui fuyaient la sécheresse et le conflit dans le sud de la Somalie. Des réunions conjointes de coordination ont été organisées chaque semaine entre le Comité ministériel de la sécheresse et les organismes des Nations Unies et autres organisations humanitaires. Face à l'épidémie de choléra, l'OMS a envoyé des fournitures pour traiter jusqu'à 20 adultes et 40 enfants gravement touchés et plus de 200 cas modérés. À la suite de la ratification de la Convention de Kampala par le Parlement fédéral de transition, le HCR a rencontré des membres des sous-comités parlementaires compétents à Mogadiscio et est convenu d'organiser une série d'ateliers de sensibilisation et d'autres initiatives à l'intention des parlementaires, de la société civile, des médias et des organisations communautaires afin de faciliter l'adoption d'une loi nationale sur les personnes déplacées.

92. Des équipes de déminage humanitaire ont continué de diffuser des messages de sensibilisation et de détecter et neutraliser les restes explosifs de guerre dans les districts de Hodan, Mediina et Dharkenley.

93. Le Conseil de suivi et d'évaluation des quatre projets relatifs aux personnes déplacées bénéficiant de l'appui du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a tenu sa première réunion à Garoowe le 15 juin. Cette réunion était coprésidée par le Ministre de la planification et de la coopération internationale du « Puntland » et le HCR. L'objectif était d'apaiser les tensions entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil au « Puntland » grâce à la promotion de la coexistence pacifique, au développement des infrastructures sociales et des abris et au renforcement des capacités.

94. Le Coordonnateur de l'action humanitaire, le Directeur exécutif du PAM et les représentants d'autres organismes humanitaires importants, les gouvernements donateurs et les dirigeants régionaux se sont rendus en juillet à Mogadiscio et Dollo (Gedo), afin d'appeler l'attention sur la situation humanitaire et d'assurer une démarche coordonnée face à la crise. Le Coordonnateur des secours d'urgence a rencontré à Mogadiscio, le 13 août, des représentants du Gouvernement fédéral de transition et des partenaires humanitaires.

Activités de relèvement et de développement

95. Des progrès ont été enregistrés pour ce qui est d'accroître l'accès de la population aux services sociaux au titre du point 1 de la Stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie. En Somalie centrale et méridionale, le Programme conjoint de gouvernance locale et de prestation de services décentralisés s'est étendu au district d'Adado (Galguduud). Les autorités du « Somaliland » ont imposé de nombreuses restrictions aux secteurs humanitaire et du développement qui ont nui aux activités de l'ONU et des organisations non gouvernementales.

96. Au titre de la réduction de la pauvreté et de l'accroissement des moyens de subsistance (point 2 de la Stratégie des Nations Unies), 11 000 personnes ont reçu des fonds pour six mois afin d'effectuer des travaux sur place, et 1 000 autres ménages ont bénéficié d'une formation pour obtenir un emploi et des qualifications dans la région de Benadir (Mogadiscio). Au « Puntland », 2 300 ménages ont bénéficié de projets « nourriture contre travail »; de plus, l'évaluation des ressources halieutiques et la formation dans ce domaine se sont poursuivies. Au « Somaliland », l'ONU a assuré une formation concernant l'inspection de la viande

dans les abattoirs publics et les élevages privés et a appuyé l'élaboration de cadres réglementaires.

97. Au titre de la bonne gouvernance et de la sécurité humaine (point 3 de la Stratégie), cinq employés de la Banque centrale de Somalie ont été formés en Ouganda et 35 étudiants de la Somalie centrale et méridionale et du « Puntland » ont passé des examens de comptabilité au « Somaliland ». Suite à l'appui des Nations Unies, les recettes fiscales du « Somaliland » ont augmenté de 8 millions de dollars durant le premier semestre de 2011 par rapport à 2010. La Commission de la fonction publique du « Somaliland » a lancé une stratégie de réforme de la fonction publique.

IV. Mobilisation des ressources

98. Durant la période à l'examen, le Royaume-Uni a apporté un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM, ce qui a permis de rembourser intégralement, durant la période allant jusqu'en mars 2011, le coût du matériel appartenant aux pays fournisseurs de contingents. Sur le montant de 40,8 millions de dollars reçu jusqu'ici par le Fonds d'affectation spéciale, environ 60 % ont été décaissés sans restrictions et utilisés pour appuyer la composante militaire de l'AMISOM. Les fonds attribués aux composantes civile et policière de l'AMISOM n'ont pas été pleinement utilisés en raison de la situation régnant à Mogadiscio.

99. Les deux fonds d'affectation spéciale gérés par l'UNPOS n'ont pas reçu de nouvelles ressources. Le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie enregistre un solde de 1,6 million de dollars et le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux institutions de sécurité somaliennes dispose d'un montant de 18,7 millions de dollars, dont la plus grande partie est utilisée pour des projets de la Force de police somalienne. Un accord a été signé le 10 août avec la Finlande au sujet d'une contribution de 460 000 euros pour un projet de sensibilisation et de réconciliation au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix.

100. Depuis sa création en janvier 2010, le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes a reçu des contributions d'un montant de 8,2 millions de dollars et a décaissé 7 millions de dollars. Une manifestation internationale accueillie par les Émirats arabes unis à Doubaï, le 19 avril, a permis d'obtenir de nouvelles promesses se chiffrant à environ 3,6 millions de dollars à l'intention du Fonds d'affectation spéciale, notamment en provenance, pour la première fois, du secteur privé.

V. Observations et recommandations

101. La communauté internationale se trouve face à une nouvelle catastrophe en Somalie. La famine s'est étendue à cinq régions de la Somalie méridionale, y compris Mogadiscio, et menace d'autres régions plus au sud. Dans certaines régions, 13 enfants de moins de 5 ans sur 10 000 meurent chaque jour à cause de la malnutrition et de maladies liées à la faim. Ce chiffre équivaut à la mort de 10 % des

enfants de moins de 5 ans toutes les 11 semaines dans ces communautés. Près de la moitié de la population, soit 3,7 millions de personnes, est touchée par la crise. La communauté internationale doit répondre à ce phénomène avec une urgence renouvelée. Le nombre de morts est trop élevé.

102. Il est impératif qu'un accès soit assuré aux organismes d'aide afin d'aider ceux qui sont dans le besoin. Je lance un appel à toutes les parties pour qu'elles assurent la sécurité et la protection de la population civile. J'exhorte également les États Membres à contribuer généreusement à l'Appel global en faveur de la Somalie. Une intervention multisectorielle est nécessaire d'urgence pour sauver des vies et empêcher l'effondrement total des moyens de subsistance et des systèmes sociaux. Les secours à court terme doivent être reliés à la viabilité et à la résistance à long terme grâce à une agriculture adaptée au climat de manière à mettre fin au cycle des crises récurrentes.

103. Au-delà de cette situation d'urgence immédiate, il est essentiel de saisir les occasions offertes par l'Accord de Kampala, la feuille de route politique et le départ d'Al-Chabab forcé de quitter Mogadiscio. Il ne faut pas renoncer aux avantages qui ont été durement gagnés dans le domaine de la sécurité et de la politique. Il est important d'éviter la carence du pouvoir et d'aider le Gouvernement fédéral de transition à renforcer son autorité sur la capitale et d'entamer un processus de réconciliation nationale véritable, complet et sans exclusive. La réunion de haut niveau prévue à Mogadiscio du 4 au 6 septembre illustre la confiance croissante des acteurs politiques somaliens quant aux conditions qui règnent à l'intérieur du pays. La communauté internationale doit collaborer étroitement avec le Gouvernement fédéral de transition et les autorités régionales afin de mettre en œuvre la feuille de route et de jeter les fondations d'un nouvel ordre politique.

104. Si le Gouvernement fédéral de transition ne réussit pas à aider la population, sa légitimité sera mise en cause et le processus politique s'en ressentira. Il est essentiel que la communauté internationale appuie le Gouvernement fédéral de transition de manière qu'il puisse exercer sa responsabilité de protéger les civils et jouer un rôle de coordonnateur pour l'acheminement de l'aide. Les dirigeants somaliens doivent mettre en œuvre le changement dans tous les domaines. L'appui de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale leur est acquis. Mais c'est à eux qu'il appartient d'exercer leur autorité et de s'acquitter de leur mission dans l'intérêt de leur population. L'AMISOM a déjà fait beaucoup de sacrifices et il ne faudrait pas que ceux-ci aient été vains. Je demande aussi instamment au Gouvernement fédéral de transition d'éliminer tous les soupçons de corruption financière ou de détournement de l'aide des donateurs.

105. La présence continue de l'AMISOM demeure essentielle, en particulier devant les nouvelles réalités et les nouveaux obstacles qui apparaissent sur le terrain. La poursuite du déploiement de l'AMISOM, jusqu'à ce que son effectif autorisé de 12 000 soldats soit atteint, est nécessaire d'urgence pour combler le vide de sécurité créé par le retrait d'Al-Chabab de Mogadiscio. La présence d'éléments moteurs et mobilisateurs est également nécessaire pour assurer l'efficacité des opérations de l'AMISOM à Mogadiscio. En même temps, en l'absence d'appui international pour équiper des effectifs supplémentaires, les pays fournisseurs de contingents continueront d'avoir des difficultés à se déployer en temps voulu. J'invite le Conseil de sécurité à renouveler son autorisation pour le déploiement de l'AMISOM, sous réserve de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

106. Je lance un appel aux États Membres pour qu'ils s'emploient immédiatement à assurer des ressources supplémentaires à l'AMISOM, de même qu'aux pays fournisseurs de contingents. Allant au-delà des besoins les plus urgents, les États Membres doivent renforcer leur soutien à l'AMISOM d'une manière qui lui permette d'opérer dans le cadre d'un budget prévisible correspondant à son mandat. De plus, je rappelle que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1964 (2010), a demandé aux États Membres de verser sans tarder et sans réserve des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'appui à l'AMISOM ou de faire directement des dons bilatéraux.

107. Des lacunes essentielles demeurent dans le dispositif d'appui des Nations Unies à l'AMISOM, principalement en ce qui concerne le soutien logistique autonome et le remboursement du matériel appartenant aux contingents. Le renforcement du dispositif pour financer ce domaine essentiel de manière prévisible et viable correspondrait à l'esprit de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité et contribuerait sensiblement à ce que l'AMISOM réponde aux normes des Nations Unies, tout en améliorant considérablement les conditions de vie et le moral des soldats. J'ai l'intention de proposer à cet égard une solution viable au Conseil de sécurité.

108. L'appui du Service de déminage des Nations Unies à l'AMISOM est indispensable pour réduire la menace que constitue pour les soldats et les civils l'enlèvement des restes explosifs de guerre et autres dispositifs explosifs. Afin de soutenir cette initiative, je recommande que l'appui à la gestion des explosifs fourni par le Service de déminage à l'AMISOM soit inclus dans le dispositif de soutien logistique des Nations Unies.

109. Les forces de police et de sécurité nationales sont essentielles pour tenir le terrain repris aux insurgés. Le Gouvernement fédéral de transition doit toutefois améliorer son dispositif de commandement et de conduite des opérations de l'armée et veiller à ce que ses armes et son matériel ne tombent pas dans les mains des groupes d'opposition armés. Je suis reconnaissant aux États Membres et aux organisations régionales qui ont appuyé l'octroi d'une formation à l'armée et à la police et lance un appel aux autres États pour qu'ils participent à cet effort. Je me félicite que l'Union européenne ait décidé de proroger le mandat de sa mission de formation en Ouganda.

110. Je salue les travaux récents des Nations Unies sur la planification du relèvement et de la stabilisation à Mogadiscio. Ces activités sont d'une nécessité urgente dans des domaines qui relèvent du Gouvernement fédéral de transition afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire à Mogadiscio. Je demande instamment aux donateurs de fournir des fonds supplémentaires dont le décaissement puisse être souple et rapide.

111. Je reste profondément préoccupé par la poursuite des graves violations du droit humanitaire international et du droit des droits de l'homme, en particulier contre les femmes et les enfants, et demande à toutes les parties de mettre immédiatement fin à ces violations et de veiller à ce que leurs auteurs soient traduits en justice. J'exhorte le Premier Ministre à poursuivre les efforts de son prédécesseur afin de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par le Gouvernement fédéral de transition.

112. La présence renforcée des Nations Unies en Somalie permettra de resserrer les contacts avec les autorités, en particulier pour appuyer la mise en œuvre des tâches

transitionnelles et de la feuille de route, ainsi que l'intervention humanitaire. Alors que la communauté internationale fait davantage sentir son impact, des dispositifs de sécurité renforcés sont essentiels, en particulier du fait qu'Al-Chabab emploie des tactiques terroristes et que la guerre asymétrique devrait sans doute prendre de l'ampleur. Par conséquent, je souscris au déploiement rapide de la garde envisagée ainsi qu'au renforcement général de l'état de droit à Mogadiscio, comme il est souligné aux paragraphes 59 et 60 du présent rapport.

113. Je lance un appel à tous les Somaliens, y compris à ceux de la diaspora, pour qu'ils appuient le processus de paix et règlent les différends qui subsistent par le dialogue et la négociation. La période actuelle est marquée par une grande crise, mais aussi par une occasion rare d'œuvrer à un avenir meilleur pour tous.

114. Pour conclure, je rends hommage aux Gouvernements burundais et ougandais qui ont continué à faire preuve d'abnégation et à manifester leur attachement à la cause de la paix en Somalie. Je présente de nouveau mes condoléances aux familles des victimes, notamment à celles des soldats du Gouvernement fédéral de transition, de ses alliés et de l'AMISOM qui ont trouvé la mort. J'exprime également ma gratitude à mon Représentant spécial pour son dévouement et sa volonté de faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie durant une période particulièrement pénible. Je rends aussi hommage aux hommes et aux femmes qui s'acquittent de leur mission à l'ONU et au sein des autres organisations partenaires dans des conditions difficiles.



Map No. 3690 Rev. 8 UNITED NATIONS
May 2011 (B&W)

Department of Field Support
Cartographic Section